Comité De Badminton
Rhône - Lyon Métropole

Règlement

Validité : permanente

Secteur : Vie Sportive
Nombre de pages : 6

REGLEMENT OFFICIEL
FZ FORZA COUPE DU RHONE - LYON METROPOLE JEUNES 2024

SAMEDI 30 NOVEMBRE ET DIMANCHE 1er DECEMBRE 2024 – CHAZAY D'AZERGUES

N° dossier Poona : 2401700

Dans ce présent règlement, le genre masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont, dès lors, à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

1. DEFINITION ET OBJET 2
2. ORGANISATION 2
3. CRITERES DE PARTICIPATION 2
   - *3.1. Licences 2*
   - *3.2. Conditions d'âge et de classement 2*
4. MODALITES D'INSCRIPTION 2
   - *4.1. Délais 2*
   - *4.2. Droits d'inscription 3*
   - *4.3. Validation et publication des inscriptions 3*
   - *4.4. Confection des tableaux et tirage au sort 3*
   - *4.5. Désistements et remplacements 4*
5. DEROULEMENT 4
   - *5.1. Généralités 4*
   - *5.2. Convocations 4*
   - *5.3. Scoring et gestion de la compétition 4*
   - *5.4. Volants 5*
   - *5.5. Conseil aux joueurs 5*
   - *5.6. Accompagnement des joueurs mineurs 5*
   - *5.7. Infrastructures sportives 5*
   - *5.8. Résultats et récompenses 5*
6. OFFICIELS TECHNIQUES 6
7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT 6

1. DEFINITION ET OBJET

La FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes est une compétition organisée sous la forme d'un Championnat Départemental Jeunes selon le sens défini par la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

La raison d'être de ce rendez-vous majeur du Rhône chez les jeunes est de regrouper un maximum de jeunes compétiteurs du Département du Rhône et de décerner les titres de Champion Départemental dans les catégories Poussin à Junior en simple hommes (SH) – simple dames (SD) – double hommes (DH) – double dames (DD) – double mixte (MX).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif de la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes.

Le suivi de la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône - Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle des Commissions Départementales Jeunes et Compétitions.

2. ORGANISATION

La date et le lieu sont proposés en concertation par les Commissions Départementales Calendrier, Compétitions et Jeunes, pour décision du Conseil d'Administration CDBR-LM.

L'accueil de la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes peut se faire en partenariat avec une ou plusieurs instances affiliées du territoire du Rhône, dont le rôle est de soutenir le CDBR-LM qui reste en charge de l'organisation de la compétition.

Une fois la date et le lieu définis, la création de la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est faite par le siège CDBR-LM. La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes, les joueuses et joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans le Département du Rhône, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

3.2. Conditions d'âge et de classement

Les joueurs peuvent participer à la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes dans les catégories suivantes :

-	Poussin (U11)	ouvert aux Minibad et Poussins	*nés en 2014 et après*
-	Benjamin (U13)	ouvert aux Poussins et Benjamins	*nés entre 2012 et 2015 inclus*
-	Minime (U15)	ouvert aux Poussins, Benjamins et Minimes	*nés entre 2010 et 2015 inclus*
-	Cadet (U17)	ouvert aux Benjamins, Minimes et Cadets	*nés entre 2008 et 2013 inclus*
-	Junior (U19)	ouvert aux Minimes, Cadets et Juniors	*nés entre 2006 et 2011 inclus*

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 20/11/2024, 23h59.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance sur Badnet ou sur comitebadminton69.fr.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au dimanche 24/11/2024, 23h59. Le cas échéant, une communication sera faite aux clubs affiliés.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé à :

1 discipline	2 disciplines	3 disciplines
10 euros par joueur	12 euros par joueur	14 euros par joueur

Aucun paiement n'est à effectuer sur la plateforme Badnet ou sur le site de compétition. Les droits d'inscription sont facturés au club d'appartenance du joueur via la facturation trimestrielle CDBR-LM.
Le détail de la facturation est fourni aux clubs pour chaque facture éditée. Les clubs sont libres de refacturer ou non, partiellement ou totalement, les droits d'inscription à leurs joueurs pour les compétitions CDBR-LM.

Les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM le jeudi 21/11/2024 sur la plateforme Badnet (sauf dans le cas d'un report de la fin des inscriptions à dimanche 24/11/2024 soir : validation et publication des inscriptions le lundi 25/11/2024).

Un joueur est considéré inscrit à la compétition dans l'unique cas où l'inscription est complétée en totalité sur Badnet.

Une paire DH/DD/MX est considérée inscrite à une étape dans l'unique cas où les 2 joueurs sont inscrits sur Badnet. La date d'inscription du dernier inscrit de la paire DH/DD/MX est prise en compte pour l'inscription de la paire.
Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire par l'organisation ou le JA dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué.

En cas d'affluence dépassant la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Une fois inscrits en liste d'attente, les joueurs sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé dans le cas d'un repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

La confection des tableaux et le tirage au sort se font le vendredi 22/11/2024 suivant le CPPH du jeudi 21/11/2024.

Les disciplines proposées sont simple hommes - simple dames - double hommes - double dames - double mixte dans les catégories Poussin (U11), Benjamin (U13), Minime (U15), Cadet (U17) et Junior (U19).

Un joueur peut participer à toutes les disciplines, avec panachage des catégories d'âges possible sur avis du Conseiller Technique Départemental et si compatibilité avec l'échéancier de la compétition.

Dans chaque catégorie d'âge, chaque discipline se compose :

- d'une série dite 'Elite' composée de 8 joueurs/paires maximum (la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de revoir ce chiffre à la hausse dans le cas où la constitution d'une série Open n'est pas envisageable).
- d'une série dite 'Open' composée des joueurs/paires non-retenu(e)s en série 'Elite' (tenue ou non du tableau 'Open' et nombre d'entrées en fonction des inscriptions et du nombre de terrains disponibles).

Une série dite 'Promotion' peut être exceptionnellement crée dans une catégorie d'âge en cas de surnombre dans les inscriptions dans une catégorie d'âge sur avis du Conseiller Technique Départemental et décision de la Commission Départementale Jeunes.

La sélection des joueurs/paires se fait par ordre de CPPH décroissant dans chaque catégorie d'âge.
Un joueur retenu en série 'Open' peut être appelé à jouer en série 'Elite' dès lors qu'un forfait survient en série 'Elite' et que ce joueur se trouve être le suivant dans l'ordre de CPPH décroissant de la catégorie d'âge en question.

Les groupes uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec 2 sortants par poules) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de proposer de fusionner des catégories d'âge, de revoir la structure des tableaux ou de proposer au JA toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par le joueur lui-même ou par son club d'appartenance jusqu'au vendredi 22/11/2024, 20h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et aucun droit d'inscription ne sera facturé.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. Le justificatif est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès du JA ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits sont à justifier dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais impartis seront exemptés de paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

Dans le cas d'un joueur forfait en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises avec le joueur restant par le CDBR-LM et le JA, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. DEROULEMENT

5.1. Généralités

La FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes a lieu :

- le samedi 30/11/2024 de 8h30 à 21h maximum
- le dimanche 01/12/2024 de 8h30 à 19h maximum

L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet / EBad ainsi que dans la salle de la compétition, à titre d'information. Les tableaux sont publiés au plus tôt 2h avant le 1er match de la compétition. Ils sont diffusés à titre d'information et peuvent faire l'objet de modifications avant le début de chaque phase.

5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mercredi 27/11/2024 via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations. Une version 2 des convocations est publiée au plus tard le vendredi 29/11/2024 via la plateforme Badnet et prendra en compte les modifications effectuées à la suite des forfaits et éventuels remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 8h00 pour un début à 8h30. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 20h30 le samedi et 18h30 le dimanche.

Les joueurs sont convoqués 45 min avant l'heure de leur premier match (sauf les joueurs du 1er tour, convoqués 30 min avant). Les joueurs sont tenus d'annoncer leur présence lors de leur arrivée dans le lieu de compétition.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion de la compétition est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets de 21 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs disposent de 3 min de préparation à l'appel de leur nom pour débuter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 min de préparation. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré WO par le JA, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.

Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 min de récupération entre 2 matchs.
Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé(e). Le JA pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du JA. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre 2 matchs doit obtenir l'accord du JA, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du JA.

5.4. Volants

Le volant officiel est le FZ FORZA S-5000, disponible à la vente sur le lieu de compétition et à utiliser en cas de litige.

Pour les tableaux contenant des joueurs classés N dans la discipline d'inscription, le volant officiel est le FZ FORZA S-6000, disponible à la vente sur le lieu de compétition et à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont fournis par le CDBR-LM à raison de 2 volants maximum par match dès le premier match.

Une fois consommés, les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match.

Les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.

5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les matchs de la catégorie Poussin uniquement. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) reste autorisé.

Pour les autres catégories autres que Poussin, le conseil aux joueurs entre les points est autorisé, de même que le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets).

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraineurs.

5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du JA et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match pour un joueur mineur, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du JA, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision de l'abandon du joueur lors d'un match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

5.7. Infrastructures sportives

Tout volant heurtant une structure fixe du gymnase est considéré faute, au service et en jeu. Les volants heurtant des obstacles situés au-dessus des terrains (filins de panneaux de basket-ball) seront considérés une fois let au service, et faute en jeu.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive. Le propriétaire de l'installation sportive et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du CDBR-LM.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.8. Résultats et récompenses

Dès la fin de la compétition, le club accueillant et le juge-arbitre s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona par le siège CDBR-LM.

Les joueurs arrivant 1er et 2ème de chaque tableau sont récompensés par le CDBR-LM.

Dès la fin de la compétition, le CDBR-LM et le JA s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona par le siège CDBR-LM.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

Valérie MARIA-SUBE est la juge-arbitre de la compétition, accompagnée de Léo BARBIER.
Les décisions du JA ou de son équipe sont sans appel.

Mohamed MEHANNI est le GEO principal de la compétition.

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage intégral. Les joueurs sont responsables de l'évolution du score.
En cas de litige, le JA pourra intervenir sur le terrain. A la fin de chaque match, les scores déclarés manuellement ou électroniquement à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match.

Une attitude exemplaire est exigée de chaque personne à tout moment de la compétition (codes de conduite). Les tenues vestimentaires et publicités sont soumises au respect des règlements fédéraux.

7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute inscription à la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Jeunes implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire.

Les Commissions Départementales mentionnées, le CDBR-LM ainsi que l'équipe juge-arbitrale sont chargés de l'application de ce présent règlement. Le JA est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement complémentaire.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.